Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de topographie swisstopo

Aux organismes cantonaux responsables du cadastre RDPPF en vous priant de transmettre, le cas échéant, aux autres services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.45 Dossier traité par: Christoph Käser **Wabern, le 18 novembre 2025**

Cadastre RDPPF Express nº 2025 / 07

Etablir le rapport annuel 2025 sur le cadastre RDPPF – tâche incombant aux cantons

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention-programme 2024–2027, l'organisme cantonal responsable du cadastre RDPPF doit prouver à l'Office fédéral de topographie swisstopo qu'il a bien exécuté les prestations prévues en 2025. Le rapport annuel standardisé (cf. convention-programme, § 6.1) a valeur de preuve à cet égard.

Structure du rapport annuel

Le rapport annuel se fonde très largement sur la stratégie et le plan de mesures 2024–2027. Il est subdivisé ainsi:

- La question 1 est utilisé pour choisir le canton.
- Les questions 2 à 8 abordent la suite de la mise en oeuvre du premier axe stratégique intitulé «Consolider et stabiliser le cadastre RDPPF».
- Les questions 9 à 11 portent sur le deuxième axe intitulé «Préparer l'extension du cadastre RDPPF».
- Les questions 12 à 28 portent sur l'«Exploitation du cadastre RDPPF».
- Les questions 29 à 31 portent sur les indemnités fédérales
- Les questions 32 et 33 concluent le rapport.

Saisie des dépenses

La totalité des frais (subdivisés en frais internes et en mandats externes) consentis par l'organisme cantonal responsable du cadastre RDPPF doit être présentée. Les dépenses indiquées doivent uniquement comprendre les frais supplémentaires supportés par les organismes cantonaux et inhérents à l'introduction du cadastre RDPPF, à son exploitation et à la poursuite de son développement. Les dé penses consenties par les autres services cantonaux spécialisés ne sont pas à prendre en compte ici, ces frais étant couverts par leurs mandats de base respectifs.

Transmission du rapport annuel

Le rapport annuel prend à nouveau la forme d'une enquête en ligne. Cette dernière est accessible dès à présent sous: https://findmind.ch/c/rdppf2025fr. Nous avons par ailleurs créé un fichier Word de l'enquête en ligne pour que vous puissiez bénéficier d'une vue d'ensemble la concernant:



<u>https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr/rdppf-modeles-et-formulaire</u>. Vous avez la possibilité d'exporter à tout moment le rapport annuel au format Word à partir du questionnaire en ligne avec la fonction « Afficher les réponses / imprimer ».

Vous devez clore le rapport annuel en activant la fonction « Terminer le rapport annuel ». Plus aucune correction ne sera possible ensuite. A compter de ce moment, on considère que le rapport est transmis à swisstopo qui peut lancer son analyse.

Le rapport annuel 2025 sur le cadastre RDPPF doit nous parvenir le vendredi 30 janvier 2026 au plus tard.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions dès à présent de votre collaboration constructive et de votre esprit de coopération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie

Mensuration

Office fédéral de topographie

Mensuration

Marc Nicodet, ing. géom. brev.

Responsable du domaine

Christoph Käser

Responsable de processus mensuration

officielle et du cadastre RDPPF

Annexe: Mot de passe (seulement pour les organismes cantonaux responsables du cadastre RDPPF)